

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 13 février 2019

-----

Date de convocation : 8 février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17      Procurations : 2      Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 13 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA, Marie-Gabrielle MONSET, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Antoine CUYAUBERE et Michèle NAVARRO

PROCURATIONS : Antoine CUYAUBERE à Marc CANTON, Michèle NAVARRO à Sandrine LARBIOUZE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### DÉLIBÉRATION N° 2019-6 : CRÉATION DES EMPLOIS D'ÉTÉ

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux emplois saisonniers d'adjoint technique pour assurer divers travaux d'entretien simples sur la voirie communale, les bâtiments communaux et les espaces verts pour la période estivale.

Ces emplois pourraient être créés à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 23 août 2019 et seraient pourvus par le recrutement d'agents contractuels. La rémunération pourrait être calculée sur la base de l'indice majoré 326 applicable dans la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la création de deux emplois saisonniers d'adjoints techniques à temps complet pour la période 1<sup>er</sup> juillet au 23 août 2019.

**PRÉCISE** que ces emplois seront dotés de la rémunération correspondant à l'indice majoré 326 de la fonction publique, que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

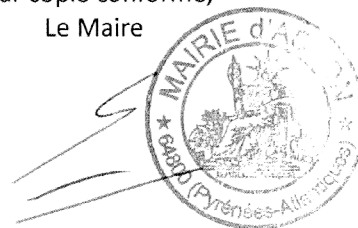
#### VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTIONS	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/02/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/02/2019